Communiqué de l'ACIM du 30 novembre2007

Publié le 30 novembre 2007
4 minutes

Pourquoi a-t-on tué Vincent Humbert ?

Hervé Messager, le kinésithérapeute de Vincent Humbert a eu le courage de dire que son patient a été tué. Ce que l'on savait. Un premier « essai » ayant été tenté par sa mère, **Marie Humbert,** et « transformé » par le **Docteur Chaussoy**.
Mais nous apprenons du kinésithérapeute de Vincent Humbert **qu'il n'était pas paraplégique ; qu'il n'avait pas de lésions de la moelle épinière, qu'il n'était pas aveugle et qu'il était capable de bouger la main et non pas un doigt**. Ce qui de toute manière, vu son état, ne lui permettait pas de rédiger le livre qui lui a été attribué. Du témoignage absolument poignant de Hervé Messager, qui ne se positionne pas sur la question idéologique de l'euthanasie, nous comprenons que **Vincent Humbert avait la volonté de vivre**. Peut-être a-t-il eu une période de dépression ? Cela a été dit à cette époque. Et que si l'on se positionnait sur la ligne du Dr Chaussoy et de Marie Humbert, l'hôpital de Berck deviendrait un véritable abattoir.
En 2003 lors de la mort de Vincent Humbert, le **Dr Philippe Tronchet** médecin chef de l'unité de neurologie de Berck déclarait qu'au même moment dans son service : « *trois personnes sont dans des situations très comparables à celle de Vincent Humbert, à ceci près qu'elles n'ont pas perdu la vie* » (Q.d M. 7 octobre 2003)
En réalité, cette affaire a été une gigantesque manipulation politique dont nous donnerons les détails sur notre site acimps.org
Rappelons toutefois que l'affaire Humbert a fait l'objet d'un non-lieu début janvier 2006. Que ce non-lieu émanait du procureur de Boulogne-sur-Mer **M. Lesigne**. Il serait inutile de détailler toutes les « bourdes » de ce procureur qui aurait dû être révoqué depuis longtemps. Pourquoi ? Déclarer à la presse que quatre jeunes filles étaient des fugueuses alors qu'elles avaient été violées, martyrisées, assassinées et enterrées dans les dunes au bout de ma rue par les frères **Jourdain**, tueurs et violeurs récidivistes lâchés dans la nature. Que le fils du garde du corps de De Gaulle, un dénommé **Mansuy** détenait le trésor de guerre de **Pasqua** alors qu'il avait honnêtement gagné sa vie sur les chantiers de la Défense et de Puteaux ce dont il a tiré raison devant les tribunaux. Et surtout avoir lancé **l'affaire d'Outreau** alors que j'avais été le seul à constater dans les temps nécessaires qu'un des enfants **Badaoui** n'avait pas été violé (voir sur internet le rapport de l'Assemblée Nationale : vallini+dickes+outreau). Il découlait de mon rapport qui suivait ma réquisition en tant qu'expert près la cour d'Appel de Douai, que le procureur Lesigne poursuivait et incarcérait une douzaine de personnes sans avoir une once de constatation médico-légale. L'une d'entre elles s'est suicidée en prison rappelons-le.
Le procureur Lesigne qui parade encore une fois dans La Semaine dans le Boulonnais du 26 novembre 2007, n'a pas osé dans des circonstances pareilles se heurter à la manipulation des médias dans le cadre de l'affaire Humbert. Il rendait un non-lieu quant à la mise en examen du Dr Chaussoy lequel avait mis fin aux jours du jeune Humbert avec la complicité de sa mère.
Rappelons ce que nous dit le conseil de l'Ordre des Médecins et qui se retrouve dans toutes les médecines du monde notamment en Asie avant même Hippocrate :

> ***« Le médecin ne peut en aucun cas abréger la vie d'un malade en lui donnant délibérément la mort » et non plus que de se faire « le complice d'un suicide assisté ».***

Par delà les bénéfices que Mme Humbert et le Dr Chaussoy ont encaissés dans le cadre de la publication d'ouvrages best-sellers qui sont dans tous les kiosques de gare, il y a lieu de se demander qui a couvert le Dr Chaussoy et qui couvre le procureur Gérald Lesigne.
Et pourquoi a-t-on tué Vincent Humbert ?
Dr Jean-Pierre Dickès

Pour tout savoir sur l'ACIM

le site de l'ACIM